

Mercredi 20 mai 2020

Création d'un dispositif « Solidarité alimentaire » à destination de 4 associations d'aide alimentaire du territoire métropolitain

Face aux difficultés que rencontrent les associations d'aide alimentaire sur le territoire (augmentation du nombre de bénéficiaires et recettes manquantes dues au confinement), la Métropole Rouen Normandie a décidé de répondre à l'urgence en créant le dispositif « Solidarité alimentaire » à destination de 4 associations agissant sur le territoire métropolitain. La Métropole dote ce dispositif de 100 000€ et mobilise les communes et entreprises volontaires du territoire pour participer à cette initiative.

Depuis le début de la pandémie, la Métropole a mis en place une veille économique et sociale sur son territoire pour identifier les difficultés rencontrées par ses habitants. En lien avec les associations et les institutions concernées, elle a notamment créé dès le 1^{er} avril **une plateforme ouverte d'échanges dénommée « Solidarité COVID 19 »** qui permet aux acteurs mobilisés pour accompagner les plus démunis de faire remonter des informations sur les suivis sanitaires, les distributions alimentaires, les maraudes, l'accueil des victimes de violences intrafamiliales, les actions éducatives disponibles pendant la période de confinement, etc. Ce dialogue avec les associations a permis d'identifier certaines problématiques : diminution des stocks de denrées alimentaires et difficultés à les reconstituer, émergence d'une population de nouveaux bénéficiaires : étudiants, salariés précaires, jeunes marginalisés par la situation sanitaire...).

Face à ce constat d'urgence et pour répondre à l'appel des associations d'aide alimentaire, la Métropole a décidé de créer un dispositif « Solidarité alimentaire » dans le cadre de ses compétences en matière de solidarité. La Métropole abonde de 100 000 € cette enveloppe exceptionnelle.

Les 4 associations soutenues par la Métropole dans le cadre de ce dispositif sont **le Secours populaire, la Banque alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours catholique**, qui distribuent une aide alimentaire destinée notamment aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, qui ont une action pluricommunale et qui bénéficient d'une habilitation de l'état pour la mise œuvre de l'aide alimentaire.

La répartition de ces 100 000€ se fait donc ainsi : 20 000 € pour le Secours populaire, les Restos du Cœur, Secours catholique et 40 000 € pour la Banque alimentaire.

Les besoins des associations agissant à l'échelle d'un quartier ou d'une commune seront pris en compte indirectement via l'aide versée à la Banque alimentaire. En effet, de nombreuses associations locales qui distribuent de l'aide alimentaire s'approvisionnent auprès de la Banque alimentaire, ce qui explique le choix de doubler la subvention à la Banque alimentaire pour bénéficier largement à toutes les associations d'aide alimentaire du territoire.



Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

Les communes et les entreprises volontaires viendront compléter la dotation de 100 000€ versée par la Métropole. Concernant les entreprises, la Métropole a **souhaité mobiliser la filière agroalimentaire**, en partenariat avec l'Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires de Normandie et le MIN de Rouen (Marché d'Intérêt National). La contribution peut prendre la forme d'un don financier mais également de dons de denrées alimentaires. Des entreprises sont d'ores et déjà engagées au côté de la Métropole, NatUp et Ferrero pour des dons importants tant financier que et de denrées, mais également les Bonbons Barnier et l'entreprise Cargill pour des marchandises.

En cette période, la solidarité territoriale est plus que jamais de mise et ce dispositif partenarial avec les communes et les entreprises du territoire en est une première illustration.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05